

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE**

**PRESTATIONS DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES – 1% CULTUREL**

**Construction du 2<sup>ème</sup> collège de LANDERNEAU (29)**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché**

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) au nom et pour le compte du Conseil Départemental du Finistère : 4, Rue du 19 Mars 1962 - CS 92023 - 29018 Quimper,  
SIRET : 376 980 249 00035  
Groupement de commande : non

Pour information, la présente consultation est effectuée dans le cadre du mandat de Maîtrise d'ouvrage liant le Département du Finistère à la SAFI. Ce mandat prendra fin au 31 décembre 2022. Ensuite, le suivi d'exécution des prestations sera effectuée en régie par les services du Conseil départemental du Finistère.

**2. Communication**

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.megalis.bretagne.bzh> sous la référence n°22DBSGBAT22

- Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
- Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
- Nom du contact : Julien ALLAIN

**3. Procédure**

Type de procédure : Avis d'appel à candidatures initié dans le cadre de l'obligation du 1% artistique et conformément aux obligations découlant des décrets n°2002-667 du 29 avril 2002, n°2005-90 du 4 février 2005 et de la circulaire du ministère de la Culture publiée au journal officiel du 30 septembre 2006 dont l'objet est la conception, la réalisation et l'installation in situ d'une œuvre unique conçue pour la décoration du 2<sup>ème</sup> collège de Landerneau (Finistère).

Cette procédure prévoit une phase de candidature et une phase de remise de projets pour les 3 candidats retenus à l'issue de la première phase.

Après une première sélection par un comité artistique désigné par le Maître d'ouvrage, sur la base des critères hiérarchisés du choix de candidature, un nombre maximum de 3 artistes sera retenu.

Les critères de sélection des candidatures et des offres sont précisés dans le règlement de la consultation.

Les candidats présélectionnés recevront un dossier de consultation sur la base duquel il leur sera demandé de présenter un projet sous forme d'esquisse. Les artistes non retenus percevront l'indemnité dont le montant est précisé dans le règlement de consultation.

Sur la base de ces propositions, un artiste sera alors choisi par le pouvoir adjudicateur, après avis du comité artistique, pour une réalisation à compter du mois juin 2023 pour une fin mois juin 2024.

Les artistes non retenus percevront l'indemnité dont le montant est précisé dans le règlement de consultation.

Le budget comprend :

- La rémunération des 2 candidats présélectionnés et non retenus (2000 € par artiste),

- Les honoraires de travail de l'artiste sélectionné, la cession de droit de l'artiste sélectionné, les frais de production, d'acheminement et d'installation de l'œuvre-les taxes et cotisations (65 000 €).

Technique d'achat : la procédure fait application des dispositions L 2172-2 et R 2172-7 au R 2172-14 du code de la commande publique.

#### **Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures seront examinées par le Comité artistique selon les critères suivants :

- Références
- Compétences
- Qualité des travaux présentés et engagement dans une démarche de création contemporaine qui semble pouvoir entrer en écho avec les éléments du programme,
- Motivations exprimées pour le projet, pertinence de la lettre d'intention.

Conditions complètes de recevabilité, de remise et de jugement des candidatures et des offres : se référer au règlement de consultation.

Date limite de remise des candidatures : 10/01/2023 à 16h00.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : oui

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

#### **4. Identification du marché**

Intitulé du marché : 1% culturel

Type de marché : Prestation intellectuelle

Description succincte du marché : Conception, réalisation et installation in situ d'une œuvre unique conçue pour la décoration du 2ème collège de LANDERNEAU (Finistère) (cf cahier des charges annexé)

Lieu principal d'exécution du marché : Landerneau

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

#### **5. Informations complémentaires :**

Visite obligatoire : non

#### **6. Date d'envoi de l'avis à la publication : 22/11/2022**